



Procédure d'inscription Étudiants en filière CUPGE 2025-2026

Vous êtes admis à l'ENSSAT en filière CUPGE cybersécurité ou physique.

Nous vous rappelons les consignes d'inscription indiquées dans Parcoursup :

1. ACQUITTEMENT DE LA CVEC, DEMARCHE OBLIGATOIRE MEME SI VOUS ETES EXONERE

Avant toute inscription, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC).

Cette démarche est à effectuer sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Vous devrez présenter au service scolarité une attestation d'acquiescement ou d'exonération.

 **Montant de la CVEC 2025-2026 : 105 €.**

2. INSCRIPTION EN LIGNE

- ✓ Compléter le formulaire en ligne à partir du 8 juillet, après les résultats au baccalauréat pour les nouveaux bacheliers, via ce lien : <https://iaprimoweb.univ-rennes.fr/ident1.jsf>
- ✓ Payer les droits d'inscription en ligne : **175€**, sauf dans le cas suivant :
 - BOURSIER SUR CRITERES SOCIAUX (CROUS), EN FORMATION INITIALE

Dans ce cas, sélectionner impérativement « **bourse enseignement supérieur ENSSAT** » lors de l'inscription.

Pour pouvoir bénéficier de votre bourse, assurez-vous d'avoir bien indiqué dans votre Dossier Social Étudiant (DSE) le BUT Réseaux et Télécommunications (R&T) pour la filière cybersécurité ou le BUT Mesures Physiques pour la filière physique.

Vous pouvez rectifier votre dossier à tout moment
sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

3. FINALISATION DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Déposer numériquement les pièces justificatives suivantes via le service PJ WEB à l'adresse suivante : <https://pjweb.univ-rennes.fr>

(Seuls les étudiants ayant activé leur compte Sésame y auront accès)

- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2025-2026
- ☐ Attestation de recensement ou certificat de participation à l'appel de préparation à la défense
- ☐ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- ☐ Photo d'identité
- ☐ Photocopie du diplôme ou de l'attestation de réussite et du relevé de notes justifiant l'accès au diplôme



4. INSCRIPTION AU BUT

Le service scolarité de l'ENSSAT se chargera directement de transmettre votre dossier à l'IUT pour votre inscription au BUT. Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire de votre part pour cette étape.

5. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LE BUT

Si des documents supplémentaires sont nécessaires pour votre inscription au BUT, le service scolarité de l'IUT de Lannion ou le secrétariat d'enseignement du BUT vous contactera par mail. Votre adresse e-mail sera transmise lors de la transmission de votre dossier pour l'inscription au BUT.

6. CARTE ETUDIANT

Votre carte d'étudiant vous sera remise lors de votre venue à l'ENSSAT.

CARTE MULTI-SERVICES KORRIGO

L'ENSSAT utilise la carte korriGO pour les impressions.

- ✓ Si vous n'en possédez pas, nous vous recommandons de la commander dès à présent (vérifier que c'est écrit **carte des transports et des services**).
- ✓ La première carte est gratuite et peut être utilisée même sans titre de transport.

Commande sur le site <https://www.star.fr/boutique-en-ligne/creer-un-compte>.

Pour plus d'informations : <https://docinfo.univ-rennes1.fr/carte-korrigo-services>

RESTAURATION

Le restaurant universitaire **Resto U'Trégor** (Crous - Rennes Bretagne) se situe à 100 m de l'école, ouvert tous les midis.

Possibilité de repas pour le soir au lycée Saint-Joseph Bossuet (à 700 m).

 *tarif d'1 € pour les étudiants boursiers ou non-boursiers précaires*

CONTACTS

Pour toute question relative à l'inscription, contacter le service scolarité inscriptions@enssat.fr

Le service scolarité sera fermé du lundi 21 juillet 2025 au lundi 18 août 2025 matin.